

Qu'est-ce qu'un code GTIN/EAN ?

C'est le code qui identifie vos produits.

Pour vendre des produits, quels que soient les canaux de distribution (grande distribution, marketplaces, pharmacies, etc.) vous devrez les **identifier avec un code GTIN**, accompagné d'un code-barres dans la plupart des cas.



Créé il y a 50 ans, il est parfois appelé code EAN, code UPC ou Gencod, mais « code GTIN » est le terme correct.

Pourquoi identifier mes produits ?

Identifier les produits avec un code unique et mondialement reconnu est un **prérequis à tout échange commercial entre partenaires**.

Cela permet de distinguer les produits entre eux, avec certitude et sans ambiguïté. Un GTIN devra être attribué à chaque modèle, couleur et taille d'un article textile par exemple.



Identifier vos produits avec un GTIN vous permettra ainsi de...

- ✓ Donner plus de visibilité à votre produit, améliorer son référencement et votre chiffre d'affaires,
- ✓ Vous assurer que votre client recevra le bon produit,
- ✓ Optimiser votre gestion des stocks,
- ✓ Simplifier et automatiser vos processus commerciaux et logistiques,
- ✓ Fluidifier et fiabiliser vos échanges d'information, et développer une relation de confiance avec vos partenaires.

Où me procurer un code-barres ou code GTIN ?

Pour obtenir un code GTIN, il est possible d'adhérer dans l'organisation de votre choix ou directement à GS1 France.

[Trouver votre organisation locale](#) →

[Adhérer à GS1 France](#) →

Qu'est-ce que GS1 ?

GS1 est l'organisation mondiale de standardisation, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter l'échange d'information et le commerce (pour plus d'informations, rendez-vous sur www.gs1.org).

Pourquoi m'adresser à GS1 pour obtenir un code ?

Les distributeurs et marketplaces ont besoin de vérifier l'authenticité des codes attribués aux produits pour améliorer leur référencement et l'expérience client. Ils peuvent donc vérifier dans le registre international de GS1 que le GTIN transmis a bien été défini par le propriétaire de la marque et qu'il est unique.

Seule une organisation GS1 est habilitée à délivrer des préfixes entreprises pour créer des GTIN.

Qui identifie et codifie les produits ?

En fonction de votre situation (propriétaire de la marque, revendeur, etc.) nous vous invitons à suivre **la règle de codification à appliquer** :

- **Si vous êtes propriétaire de la marque commerciale du produit ou détenteur des spécifications technique** :
Pour identifier vos produits, vous devez au préalable adhérer à GS1.

- **Si vous n'êtes pas propriétaire de la marque ni des spécifications techniques** :

Un GTIN ne doit pas être attribué à un produit qui est déjà identifié par la marque commerciale. Vous devez vérifier si l'emballage comporte un code-barres et pour éviter les doublons il faudra utiliser ce GTIN.

Si l'emballage ne comporte pas de code-barres, vous pouvez contacter le propriétaire de la marque et/ou le fabricant.

- **Si le produit est sans marque** :

Pour respecter les règles de codification GS1, il faut également rechercher si un GTIN lui est déjà attribué en contactant le fabricant ou le détenteur des spécifications techniques.

Comment codifier mes produits ?

Règle générale

Un GTIN identifie tout produit (article ou lot d'articles) qui peut être tarifé, commandé ou facturé à tout moment de la chaîne d'approvisionnement et pour lequel il est nécessaire de récupérer des informations prédéfinies. Il est constitué d'un préfixe entreprise, d'un code produit et d'une clé de contrôle.

Il est défini en fonction de :

- la marque commerciale,
- le type de conditionnement ou de regroupement (à l'unité, en lot ou pack...),
- la composition,
- le contenu net (poids, volume...),
- le modèle, la taille, la couleur, etc.



Votre article est un regroupement de produits / lot / bundle ?

Si vous êtes le créateur du regroupement, vous devez l'identifier avec un GTIN et adhérer à GS1 pour obtenir un préfixe entreprise. Si vous n'êtes pas le créateur du regroupement, assurez-vous qu'il n'a pas déjà été identifié par la marque.



[Consulter les règles de codification d'un GTIN](#) →

Vous avez besoin de créer et gérer facilement vos GTIN ?

Rapprochez-vous de l'organisation GS1 la plus proche de chez vous pour utiliser sa plateforme en ligne vous permettant de générer vos GTIN, les codes-barres et de décrire les produits dans un langage standardisé. Ils sont alors visibles par tous vos partenaires.

[Trouver votre organisation locale](#) →

[Adhérer à GS1 France](#) →